

Office fédéral de la statistique
Monsieur
Martin Meier
Chef du projet IDE, section Registre des en-
treprises et des établissements
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Berne, le 7 avril 2009

Loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer à propos de la loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE).

Les contacts entre les entreprises et l'administration publique sont fréquents et concernent des sujets variés. Or, pour nombre de procédures, des numéros d'identification spécifiques sont utilisés. Cette diversité de numéros complique les échanges avec l'administration et engendre des redondances inutiles. C'est pourquoi l'introduction d'un numéro unique d'identification des entreprises (IDE) permettra de simplifier aussi bien les relations entre entreprises et administration qu'au sein même de l'administration.

L'USS ne s'oppose pas à la mise en place d'un numéro unique d'identification des entreprises (IDE) et soutient par conséquent le projet de nouvelle loi fédérale.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



José Corpataux
Secrétaire central